



Reprise du travail accident de travail et harcèlement

Par **Tibou59000**, le **21/01/2018** à **02:28**

Voici deux mois ou je suis en arrêt de travail pour anxio depression la vrai raison c'est que ma directrice travail en permanence a mes cotes et me harceler. cela fait deux mois ou j'attends une repose de la sécurité sociale si oui ou non je suis bien reconnu en accident de travail car il enquête.

De plus avec mon médecin traitant nous avons rendez-vous pour une effectuer une éventuel reprise thérapeutique .

J'ai peur que ma directrice en profite pour me licencier .

car malgré ce qsu'elle me fais subir et les deux plainte que j'ai déposer a son ainsi pour harcèlement et escroquerie j'aime mon travail et je n'ai pas envie de rester en accident de travail faut que je remonte tout cela et le travail m'aidera pas ma directrice evidement .

Voici ma question ma reprise et le 30 janviers combien de temps dois-je prévenir ma directrice de ma reprise de travail le jour même ?

Merci pour vos conseilles

Par **P.M.**, le **21/01/2018** à **09:41**

Bonjour,

Il serait étonnant que la CPAM reconnaisse un accident du travail mais éventuellement plutôt, si la demande a été faite dans ce sens, une maladie professionnelle...

Si votre arrêt aura duré au moins 3 mois, vous devriez prendre l'initiative d'une visite de pré-reprise auprès du Médecin du Travail, sinon, prévenir le plus tôt possible l'employeur que vous n'aurez pas de prolongation afin qu'elle organise la visite de reprise éventuellement en la prévenant que vous ne reprendrez pas le travail sans l'avoir passée...

Par **Tibou59000**, le **21/01/2018** à **13:16**

merci de votre réponse